



Département du Pas de Calais

Commune de Fouquereuil

ARRETE DU MAIRE

n° 2024-014

Objet : Suppression Régie « CLSH »

Le Maire de Fouquereuil,

Vu l'arrêté en date du 2 Juillet 1991 portant constitution d'une nouvelle régie communale de recettes intitulée « CLSH » Centre de Loisirs Sans Hébergement

Vu la non utilisation de cette régie depuis 2022, en raison de la migration des recettes de cette régie vers la régie 755 « périscolaires » suite à l'installation d'un logiciel commun à l'ensemble des services périscolaires

Vu la nécessité de mettre à jour les régies communales,

Vu la délibération 2020-012 portant sur les délégations données à Mr le Maire par le conseil municipal en place,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 14 03 2024

ARRETE

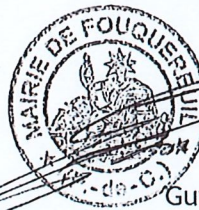
ARTICLE 1 : La régie communale de recettes, intitulée « Centre de Loisirs Sans Hébergement » (CLSH) est cloturée à compter du 15 Mars 2024.

ARTICLE 2 : l'arrêté 2019-037 en date du 02 septembre 2019 relatif à la nomination du régisseur et de ses suppléants, devient désormais caduque

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Mme le comptable public de Béthune, ainsi qu'au représentant de l'état.

Fait à FOUQUEREUIL le 01/03/2024

Pour le Maire empêché, le Maire-Adjoint



Guy BILLET